

## Mot de l'exécutif

### JUIN

Chères RSE,

Le mois de juin pointe déjà le bout de son nez, accompagné d'un souffle estival qui annonce l'arrivée des vacances tant attendues.

L'année qui s'achève a été particulièrement intense, marquée par de nombreux défis règlementaires et d'intenses négociations. Tout au long de ces mois, nous avons eu le plaisir de vous rencontrer à plusieurs reprises. Ces moments d'échange ont été précieux et ont nourri notre réflexion collective. Merci pour votre engagement et votre disponibilité.

Cette édition marque la dernière parution de « L'Info-ADIM », notre journal mensuel. Après une pause estivale, nous aurons le plaisir de vous retrouver en septembre avec une nouvelle formule : « **L'Alliance Syndicale** », un format renouvelé pour mieux vous informer et vous accompagner.

D'ici là, nous vous souhaitons un été rempli de plaisir, de temps en famille et surtout de repos bien mérité.



### Application des nouveaux taux

La FIPEQ-CSQ vous a transmis un info-négo la semaine dernière. Soyez assurées que nous suivons l'évolution de la situation de très près et que nous vous tiendrons informées dès qu'il y aura du nouveau.

Nous comprenons pleinement votre impatience à voir les nouveaux taux appliqués, et sachez que nous partageons votre frustration face à ces délais. Votre engagement et votre patience sont précieux, et nous vous en remercions sincèrement.

## DIRECTIVE NO. MF-011

La directive no. MF-011 entrera en vigueur le 1er juin 2025. Un document de type *questions-réponses* vous a été transmis la semaine dernière à ce sujet.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si, lors de vos prochaines visites de conformité, vous constatez des changements importants dans les pratiques de l'agente de conformité, notamment si la durée des visites est significativement plus longue qu'auparavant.

Soyez assurées que nous poursuivons nos démarches pour identifier des solutions qui permettront de préserver votre autonomie professionnelle et le respect des espaces privés de votre résidence malgré les exigences de ces visites.

Un suivi vous sera transmis dès que nous aurons de nouveaux développements.

[Question-Réponses directive no. MF-011](#)



### RAPPEL

Portrait périodique

Chères RSE,

La date limite pour compléter les portraits périodiques était fixée au **31 mai 2025**, afin d'assurer leur remise aux parents **au plus tard le 15 juin 2025**.

